

Où nous trouver

Plan Pontivy



Bureau des ACT :

Service Le Relais
3 Rue du Médecin Général Robic
56300 PONTIVY

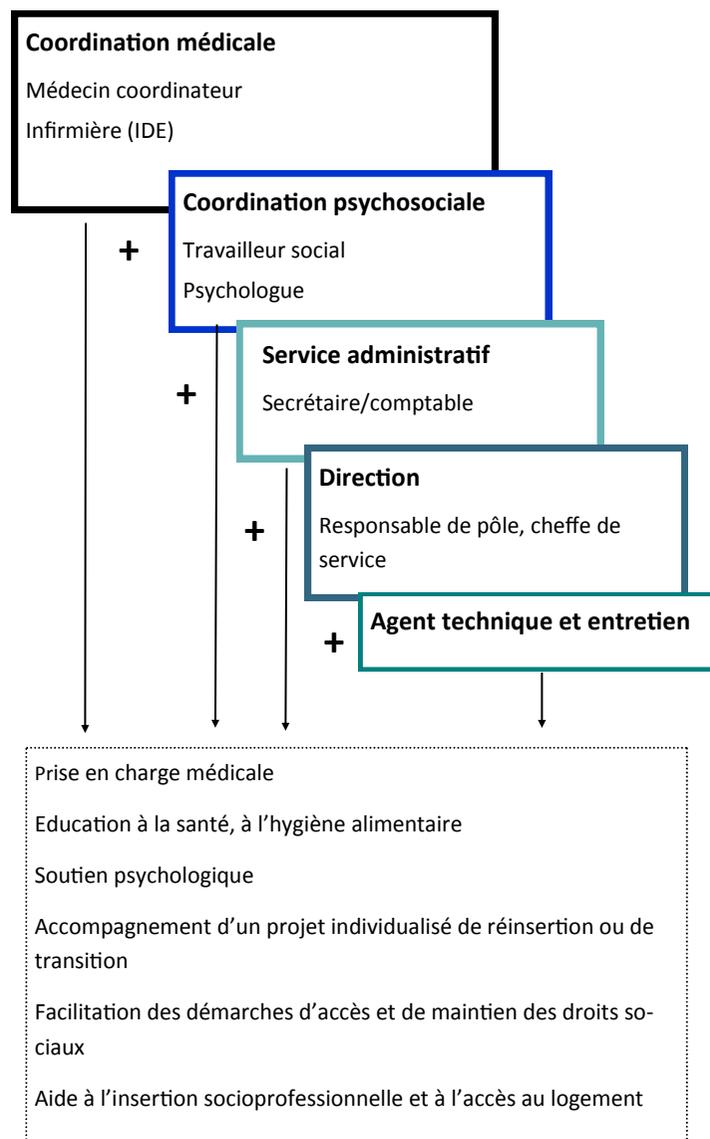
Bureau Médecin-Infirmière-Psychologue :

14 Rue Joséphine
56300 PONTIVY
☎ 09.52.91.84.14

Contacts :

02.97.25.44.58
act.pontivyloudeac@amisep.fr

Equipe pluridisciplinaire



Appartements de
Coordination
Thérapeutique
Pontivy-Loudéac

Dans le cadre du projet de l'ARS Bretagne, relatif à la mise en place d'appartements de coordination thérapeutique, l'association ADALEA et l'association AMISEP se sont unies pour concevoir et assurer cette collaboration.

La gestion globale du dispositif, le projet de service et l'accompagnement social des logements de Pontivy sont assurés par l'AMISEP.

La coordination médicale, le suivi psychologique et l'accompagnement social pour la personne accueillie à Loudéac sont assurés par ADALEA.

Fonctionnement

- Structure d'accueil, d'hébergement et de coordination médico-sociale
- Prise en charge globale de la personne
- Hébergement individuel, à titre temporaire
- Accompagnement de la personne par une équipe pluridisciplinaire

Public accueilli

- ◆ Adulte isolé, ou en couple, avec ou sans enfant
- ◆ En situation de fragilité psychologique, sociale ou financière, et nécessitant des soins et un suivi médical
- ◆ Atteint de pathologie chronique lourde et ne présentant pas de trouble du comportement
- ◆ Dont le niveau d'autonomie est compatible avec le mode de vie en hébergement individuel

Modalité d'admission

(dossier téléchargeable sur les sites AMISEP et ADALEA)

Adresser à :

AMISEP-Le Relais-ACT-
3 Rue du Médecin Général Robic BP 69
56300 PONTIVY Cedex

Etude par le médecin pour éligibilité médicale
Etude par le TS pour le volet social

Une commission d'admission 1 fois/mois et réponse par courrier à la personne
L'admission est prononcée par le responsable des ACT

Prise en charge

Accueil

- 4 appartements individuels (du studio au T3, dont 1 à Loudéac)
- Meublés et équipés
- Accessibilité (PMR ou RDC)
- Proximité des lieux de soins, commerces; transports en commun

Modalités d'intervention

- Visites à domicile ou aux bureaux des ACT, appels téléphoniques, possibilité d'accompagnement de la personne lors de déplacement
- Prise en charge contractualisée
- Travail d'accompagnement autour de la construction d'un projet individualisé (projet de vie)